

## 1) Rôle et missions

Sous l'autorité du chef d'établissement, **les Conseillers principaux d'éducation** exercent leurs responsabilités éducatives dans l'organisation et l'animation de la Vie scolaire, ils organisent le service et contrôlent les activités des personnels chargés des tâches de surveillance.

L'ensemble des responsabilités exercées doit toujours être assuré dans une perspective éducative et dans le cadre global du projet d'établissement. Ces responsabilités sont réparties principalement en trois domaines suivants :

- **Le fonctionnement de l'établissement**
- **La collaboration avec le personnel enseignant**
- **L'animation éducative**

## 2) Personnel de la Vie scolaire

**C.P.E.**

Mme DEY Lindsay

Mme DALMEYDA Claire

**Assistants d'éducation**

Mme MATHIEU Sandrine

Mme QUILLET Philomène

Mme CHATI Sagia

M. AYAОВI Joris

M. OUANES Medhi

M. TIMERA Diadié

M. LAMHALHLI Azze Dine

### **Assistants pédagogiques**

Mme ZOUHDI Nouha

[M. LY Ousmane](#)

### 3) Lieu et horaires

Le bureau de la Vie scolaire se trouve près du hall, **au rez-de-chaussée**. Les horaires d'ouverture sont :

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

7h40 – 18h

7h40 – 18h

7h40 – 16h

7h40 – 18h

7h40 – 18h

7h40 – 12h

Il faut se rendre obligatoirement à la Vie scolaire :

- **pour justifier les absences et retards**
- **pour justifier une dispense d'EPS**
- **lors d'un retard ou d'une exclusion de cours...**

Il est possible de se rendre à la Vie scolaire pour :

- prendre RDV avec le [Conseiller d'orientation psychologue](#)
- prendre RDV avec l'**Assistante sociale**
- prendre RDV avec les [assistants pédagogiques](#)
- déposer un document à l'intention du **MOREA...**